

Des projets soumis à une réglementation stricte

En raison d'un cadre réglementaire précis, le projet se développera dans le respect des enjeux du territoire, tels que la protection de la biodiversité ou l'intégration paysagère.



Le code de l'environnement

Pour chaque projet, des études techniques obligatoires sont menées. Pour permettre la bonne intégration du parc agrivoltaïque à son environnement, une étude d'impacts est réalisée et des mesures d'atténuation peuvent être prises en conséquence.



La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Elle vise à garantir que l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles se fasse en synergie avec la production agricole et en aucun cas à son détriment.



Le décret d'application du 8 avril 2024

Il fixe un taux de couverture maximal de 40 % de la surface agricole et limite la réduction de la production agricole à un maximum de 10%.

Les étapes clés du projet

2023 Sécurisation foncière

2024
Échanges avec le conseil municipal

2024
Lancement des études
→ Étude sur la faune et la flore
→ Étude sur le paysage
→ Étude préalable agricole
→ Réalisation de l'étude d'impact et identification des mesures d'atténuation des impacts

2025
Dépôt de la demande de permis de construire auprès des services de l'État

2026
→ Enquête publique
→ Autorisation du projet par le préfet



Conception : Agence Tact. Graphisme : Léa Forge. Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Projet agrivoltaïque AgriVizion

LETTRE D'INFORMATION - JANVIER 2025

DESTREN
ENERGIES

Édito

Madame, Monsieur,

Un projet agrivoltaïque est en cours d'étude dans la commune de Rezonville-Vionville. Ce projet, porté par Destren Énergies, sera installé sur les exploitations de trois agriculteurs locaux partenaires.

Les activités agricoles sont de plus en plus soumises aux impacts des changements climatiques : l'agrivoltaïsme offre aux exploitations une solution pour s'y adapter et, ainsi, se pérenniser.

Développé sur votre commune, ce projet vous concerne. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons engager une communication régulière et transparente : cette première lettre d'information en marque le début. Des temps d'échanges avec les habitants et les élus de Rezonville-Vionville seront également programmés. L'ensemble de ces actions nous permettra de vous transmettre les avancées du projet au fil de l'eau, dans un cadre de dialogue ouvert et constructif.

En parallèle de ces temps de rencontre, nous restons à votre disposition pour toute question et vous souhaitons une bonne lecture.
Bien cordialement,

Anne-Lise Lechapelain
Ingénieur agro-développement et chargée de projet



Discutons-en !



Si vous souhaitez échanger sur le projet ou obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter. Pauline Ségard, consultante à l'Agence Tact et chargée de la concertation autour du projet, est joignable :

→ par mail : pauline.segard@agencetact.fr

→ par téléphone : 07 56 27 49 11

Des temps d'échanges seront également organisés sur votre commune au cours de l'année 2025 (visite à la ferme, réunions ouvertes au public, etc.)

DESTREN
ENERGIES

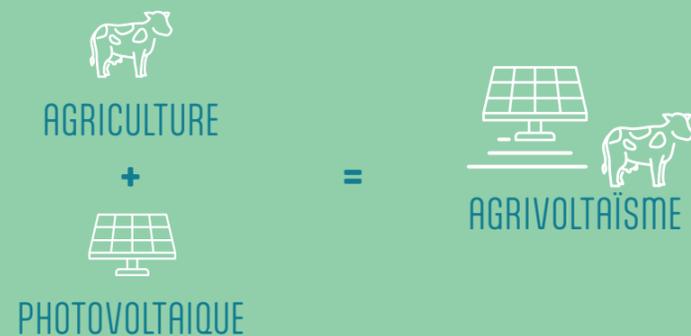
DESTREN ENERGIES est une entité créée par les sociétés Vent d'Est et Renner Energies qui souhaitent mettre en commun leurs compétences pour mener ce projet.

En charge du développement, Vent d'Est, acteur local dans les énergies renouvelables depuis 2005, réunit une vingtaine de collaborateurs pour concevoir, développer et valoriser le potentiel énergétique du territoire.

Le projet AgriVizion

Un projet agrivoltaïque, c'est quoi ?

L'agrivoltaïsme permet de combiner, sur une même parcelle, la production agricole et la production d'énergie solaire. L'installation de panneaux photovoltaïques sur la parcelle participe au maintien et au développement de l'activité agricole.



Les services rendus aux exploitations agricoles

- Amélioration du bien-être animal par l'apport d'ombre.
- La protection des céréales face aux aléas climatiques.
- La diversification des sources de revenus pour pérenniser la viabilité économique des exploitations.

Les retombées locales du projet

- Accompagner le financement de projets à l'échelle communale en lien avec la préservation de l'environnement ou la transition énergétique.

Les enjeux énergétiques du projet AgriVizion

Ce projet répond ainsi aux objectifs en matière de transition énergétique, fixés à l'échelle :

- **Régionale** : La région Grand Est s'est fixé l'objectif de produire 41% d'énergie renouvelable dans sa production totale d'électricité en 2030.
- **Nationale** : Les objectifs de la loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en matière d'énergie solaire se situent entre 35,6 GW et 44,5 GW de puissance installée d'ici 2028.

Les contours du projet

- 3** exploitations
- Une zone d'étude de **160 hectares**
- Production estimée à **45 GWh pas an**
- Correspondant aux besoins d'énergie d'environ **8 490 foyers** de la région Grand Est *

Julien Naut

En 2010, Julien Naut rejoint l'exploitation céréalière de son père. Il se lance alors dans la transformation puis la vente directe et en circuit court d'une partie de sa production. Depuis 2017, il a choisi de modifier ses pratiques en optant pour une agriculture de conservation.

Christophe Noel

Depuis 1950 et de père en fils, la famille Noel élève des bovins. Très attentif aux conditions et au maintien des valeurs d'élevage artisanal, Christophe commercialise sa production en vente directe depuis quelques années, ainsi qu'à des restaurants gastronomiques.

Bertrand Beck

Depuis 2008, l'exploitation familiale de Bertrand Beck est dédiée à la production céréalière et à la pension équestre, ouverte au public de Rezonville-Vionville et du territoire.

* Sur la base d'une consommation de l'ordre de 5,3 MWh par an par ménage dans la région chaque année, d'après le Schéma régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires.